

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

Délibération N° 2023-47

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 18 novembre 2023

11 conseillers sont présents, sur les 19 en exercice et 05 sont représentés par procuration.

Présents : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH (arrivée à 20h45), Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Bruno PASTUREL, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Chantal RESTES (pouvoir M.RESTES), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Karine BOUILLOUD (pouvoir M.TERRAL), Sylvie LEONELLI (pouvoir Mme ARNOULT).

Absents ou excusés : Frédéric DOLE, Jean-Marie FREU, Mathieu JEAN.

Secrétaire de séance : Frédéric RESTES.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Demandes de subventions pour la Construction de la nouvelle école élémentaire mise à jour du plan de financement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, que le Conseil municipal a , par la délibération n°2022-33 du 13 décembre 2022, approuvé le plan de financement prévisionnel pour la Construction de la nouvelle école élémentaire, et l'a autorisée à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, de l'ADEME et de la Région, de la CAF et du Conseil départemental de la Haute-Garonne,

A ce jour a été obtenue de l'Etat la DETR concernant le montant de la phase 1 des travaux pour 300 000€. Les demandes auprès des autres financeurs potentiels ADEME/Conseil départemental/CAF, ont été lancées, mais restent à finaliser.

Par ailleurs, suite à la notification des marchés publics et notamment de la géothermie, le montant dépassant désormais les 150 000€ comme prévu en phase étude par la maîtrise d'œuvre, la Commune d'Auzielle est éligible au FEDER et non plus à la Région. Une nouvelle délibération n°2023-33 du 21 septembre 2023 a permis d'approuver le plan de financement prévisionnel modifié, prenant en compte ce point.

Suite à une suggestion de l'entreprise attributaire du lot 10 CVC comprenant la géothermie, après échange avec la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage, il a été décidé de remplacer la PAC air par une chaudière électrique, pour faire l'appoint de la géothermie en cas de besoin en hiver. Ce point entraînant une moins-value de 14 765,41€ TTC, il apparaît nécessaire de mettre à jour le Plan de financement et de le transmettre à l'ensemble des partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement définitif, et de solliciter les subventions pour les phases 1 et 2, auprès de l'Etat au titre de la DETR, du FEDER, de l'ADEME, du

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE

Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le 
ID : 031-213100365-20231123-2023_47-DE

Conseil départemental de la Haute-Garonne et de la CAF. et d'autoriser Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL construction de la nouvelle école élémentaire					
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	Taux	Montant max	
TRAVAUX	3 999 771,60 €				
Phase 1_2023-2024_ Ecole	1 708 186,25 €	Subvention demandée à l'Etat	17,56%		plafond
		Subvention demandée au Département	40%	683 274,50 €	
Géothermie réseau primaire	241 453,88 €	Subvention demandée au FEDER	59,19%	142 928,40 €	
		Subvention demandée à l'ADEME	20,80%	50 234,00 €	
Phase 1_2023-2024_ALAE	568 266,03 €	Subvention demandée à la CAF	52,79%	300 000 €	plafond
		Subvention demandée au Département	27,21%	154 625,40 €	
<u>Sous-total phase 1</u>	<u>2 517 906,16 €</u>	<u>SUBVENTIONS DEMANDEES PHASE 1</u>	<u>65%</u>	<u>1 631 062,30 €</u>	
Phase 2_2024-2025_Restauration	1 481 865,44 €	Subvention demandée à l'Etat	20,24%	300 000 €	plafond
		Subvention demandée au Département	40%	592 746,18 €	
<u>Sous-total phase 2</u>	<u>1 481 865,44 €</u>	<u>SUBVENTIONS DEMANDEES PHASE 2</u>	<u>60%</u>	<u>892 746,18 €</u>	
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	504 997 €				
Etude de faisabilité géothermie	3 450 €	Subvention demandée à l'ADEME	70%		
Autres études	11 837 €				
Maîtrise d'œuvre	462 823 €				
SPS	6 747 €				
Contrôle technique	20 140 €				
FOURNITURES	20 000 €				
Mobiliers	20 000 €				
		SUBVENTIONS DEMANDEES	56%	2 526 223,48 €	
		AUTOFINANCEMENT	11%	504 997 €	
		EMPRUNT	33%	1 493 548,12 €	
TOTAL DES DEPENSES HT	4 524 768,60 €	TOTAL DES RECETTES HT		4 524 768,60 €	

Vote pour : Mireille ARNOULT, Johana ATTAÏECH, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francis EARD, Pascale FLAGEL, Bruno PASTUREL, Frédéric RESTES, Cristel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL, Marie-Claude BLAD (pouvoir Mme SEGAFREDO), Chantal RESTES (pouvoir M.RESTES), Julie SORLI (pouvoir M.BREMAND), Karine BOUILLOUD (pouvoir M.TERRAL), Sylvie LEONELLI (pouvoir Mme ARNOULT).

Vote contre :

Abstention :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** madame le Maire à solliciter les subventions, pour les phases 1 et 2 auprès de l'Etat au titre de la DETR, du FEDER de l'ADEME, du Conseil départemental de la Haute-Garonne et de la CAF.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer toute démarche et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.

MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 031-213100365-20231123-2023_47-DE



FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO



Le secrétaire de séance,
Frédéric RESTES

Le présent document a été :
Publié sur le site internet le : **01 DEC. 2023**
Notifié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télécours (<http://www.telrecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle – Le Village – 31650 AUZIELLE
Téléphone : 05 61 00 07 60 - Télécopie : 05 61 00 07 61 Email : secretariat@mairie-auzielle.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h.